

1. Appel et ouverture

Le **Président, M. Marc Morandi**, souhaite la bienvenue et remercie les conseillers et conseillères de leur présence.

Il donne la parole à la secrétaire pour l'appel ; des 62 membres inscrits, 49 personnes sont présentes, 9 excusées, 2 non excusées et 2 sont démissionnaires, Madame et Monsieur **Anne et Alain Gruaz**. Le président rappelle à l'assemblée que les excuses se font uniquement par écrit.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le présent ordre du jour est mis en discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour est soumis au vote à main levée et approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal n° 2/2006

Le procès-verbal est mis en discussion.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis au vote à main levée et approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

4. Correspondance éventuelle

Chaque conseiller a reçu le nouveau règlement du Conseil avec quelques précisions rappelées dans une lettre d'accompagnement.

Le Président précise que les nouveaux conseillers désignés dans les commissions ad hoc seront *chaperonnés* par d'anciens conseillers.

5. Assermentation

Reçu 8 demandes d'assermentation.

Le Président fait lecture de l'art. 5 du règlement du Conseil aux nouveaux conseillers : **Mesdames Ginette Bouthiaux, Béatrice Lempen, Andrée Roemer, Messieurs Michel Aguet, Alfred Berginz, Jean-Paul Gruaz, Eric Manganel, Michel Roemer.**

Après avoir prêté serment, le nombre des conseillers passe à 68.

Membres présents : 57 ; nouveau quorum atteint à 23.

6. Préavis municipal no 6/2006 relatif aux autorisations déléguées à la Municipalité

- M. **Francis Liard**, syndic, lit le préavis.
- M. **Jean-Claude Freitag** lit le rapport de la commission ad hoc.
- M. **Tobias Meyer** lit le rapport de la commission Gestion/Finances (COGEFIN)

Le **président** donne la parole aux conseillers :

M. **Guy Mercier** demande si la vente d'une place de parc (par exemple) serait effectuée sans passer par le Conseil ?

M. **Francis Liard**, syndic : dans la plupart des cas, la décision est prise par le Conseil. Seuls les cas rares et d'urgence ne le seraient pas.

Mme **Anne-Marie Mackowiak Chanson** demande des exemples de participation dans des sociétés commerciales, ainsi que le montant limite utilisé ?

M. **Francis Liard** : la commune s'est engagée deux fois ; une fois pour le nouveau Télésiège de la Dôle, pour un montant de CHF 10'000.—, ainsi qu'une fois pour la buvette du Marchairuz. Ces participations font l'objet d'une concertation entre les districts. Si elles sont d'importance régionale, la commune y participe.

Pour ce qui est du commercial pur, la Commune n'a jamais participé. Le syndic précise que ce préavis est un texte type proposé par le Conseil d'Etat et rédigé par quelques grandes communes.

M. **François Burnand** : est-il prévu, dans le cas où la Municipalité fait usage de ce moyen d'agir, que le Conseil général soit informé sur ce qui a été fait, des éléments engagés et des décisions prises ?

M. **Francis Liard** : une information sera donnée lors du Conseil général suivant, lorsque le montant a été utilisé, ou au plus tard lors de la remise des comptes.

M. **Jean-Pierre Chanson** : il est prévu des dépenses **imprévisibles et exceptionnelles** de CHF 40'000. -- par cas. Pouvez-vous donner des exemples ?

M. **Francis Liard** : il y a eu des dépassements dans les budgets surtout en informatique. Dans le cas du local de la Bossenaz, la Commune s'est adressée au Conseil qui a accordé un crédit supplémentaire **imprévisible**.

La parole n'étant plus demandée, le **président** passe au vote à main levée et le préavis est accepté à la majorité (2 refus et 2 abstentions).

7. Préavis municipal no 7/2006 concernant les nouveaux statuts de l'Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne (ARASMA)

- M. **Andréas Meyer**, municipal, lit le préavis.
- M. **Guido Businger** lit le rapport de la commission ad hoc.
- M. **Tobias Meyer** lit le rapport de la COGEFIN

Le **président** donne la parole aux conseillers :

La parole n'étant pas demandée, le **président** passe au vote à main levée et le préavis est accepté à la majorité (4 abstentions).

8. Préavis municipal no 8/2006 relatif à l'arrêté d'imposition 2007

- M. **Francis Liard**, syndic, lit le préavis.
- M. **Tobias Meyer** lit le rapport de la COGEFIN

Le **président** donne la parole aux conseillers :

M. **François Burnand** : en ce qui concerne l'impôt communal prévu sur les droits de mutation perçus sur les actes de transferts immobiliers, point 7a) de l'arrêté d'imposition, peut-on connaître le rendement de cet impôt et pourquoi devrait-il être maintenu à 50 cts, sachant la taille et l'importance du parc immobilier proposé à Féchy ?

M. **Francis Liard** : les gains immobiliers et les droits de mutation sont perçus par l'Etat, comme pour toutes les communes, qui garde les 2/3 et qui verse 1/3 aux communes.

M. **François Burnand** : pourquoi ne peut-on pas décider de changer le taux d'imposition à 70 cts ? Il faudrait connaître la base de rendement sur cet impôt-là ?

M. **Francis Liard** : on ne peut calculer à l'avance un rendement sur les gains immobiliers ; un budget très précis est impossible à établir à ce niveau-là. Il n'y a pas de statistique sur le passé.

Mme **Anne-Marie Mackowiak Chanson** s'étonne que la Commune ne puisse pas fournir de chiffres, en ce qui concerne le passé.

M. **Francis Liard** précise qu'il y a beaucoup de comptes et qu'il n'a pas la faculté de se souvenir de tous les chiffres.

M. **François Burnand** n'exige pas de réponse immédiate, mais n'étant pas satisfait de la réponse donnée par la Commune, il demande à ce que son intervention figure au protocole pour une réponse ultérieure.

Mme **Anne-Marie Mackowiak Chanson** appuie cette intervention, comme la même demande.

M. **Tobias Meyer** : pour information, les droits de mutation pour l'année 2005 ont été budgétisés à CHF 80'000.--. Les comptes font apparaître un montant de CHF 165'000.— et, pour 2004, CHF 211'000.--.

M. **François Burnand** remercie M. **Tobias Meyer** pour ces précisions. Il pense qu'un changement de taux peut changer la physionomie des comptes de la Commune.

M. **Jean-Paul Gruaz** : ce taux d'imposition étant fixé par l'Etat, la Commune peut-elle le changer ?

M. **Francis Liard** : d'après Mme **Sylvie Favre**, notre boursière, le Conseil peut en changer le taux s'il le souhaite ; par contre, la répartition des gains immobiliers d'1/3 ne peut être changée.

Etant donné les questions des conseillers, la Municipalité se renseignera. Et informera le Conseil dès que possible.

La parole n'étant plus demandée, le **président** passe au vote à main levée et le préavis est accepté à la majorité (12 abstentions).

9. Election d'un 2^{ème} vice-président

Lors de l'Assemblée de Commune, M. **Michel Roemer**, retenu à l'étranger, a émis le désir de poursuivre sa tâche de 2^{ème} vice-président du Conseil. En l'absence d'une autre candidature, l'Assemblée de Commune a accepté de remettre l'élection à ce jour.

Sans autre proposition, le **président** propose d'élire M. **Michel Roemer** au poste de 2^{ème} vice-président.

Le **président** passe au vote et M. **Michel Roemer** est élu au poste de 2^{ème} vice-président à l'unanimité.

10. Election complémentaire pour la commission ad hoc nommée par le Conseil

Le **président** rappelle que ce point concerne les commissions nommées par le Conseil. Il s'agit de la commission concernant l'étude des projets pour l'ancien et le nouveau collègue. Deux places sont encore à repourvoir.

M. Michel Aguet propose M. **Willy Brocard, qui accepte**

Mme Christiane Aguet propose M. **Jean-Paul Gruaz, qui accepte**

Le **Président** passe au vote à main levée. Messieurs **Willy Brocard** et **Jean-Paul Gruaz** sont élus au sein de la commission pour l'étude des projets du nouveau et de l'ancien collègue.

M. **Bernard Genton** précise que nous devons également nommer un membre pour la délégation à la Commission de **SIDEP+AIEE**.

Lors de l'Assemblée de Commune, M. **Alfred Berginz**, retenu à l'étranger, a émis le désir de poursuivre sa tâche au sein de cette commission SIDEP+AIEE.

Sans avis contraire de l'Assemblée et en l'absence d'une autre candidature, le **président** passe au vote à main levée.

M. **Alfred Berginz** est élu à l'unanimité au sein de la commission SIDEP+AIEE.

11. Communication de la Municipalité

M. **Antoine Berger**, municipal, fait part de 2 communications :

- Une conférence sur le développement durable et une sur les oiseaux ont eu lieu. Il remercie M. **Bernard Genton**.

- Une brochure a été éditée par la Confédération et est à disposition au bureau du Greffe concernant les solutions pour gérer les problèmes d'étanchéité, ainsi qu'une brochure sur les compostages.

12. Propositions individuelles

Mme **Valérie Schaerer Businger** demande quand sera mis en fonction le 30 km/h ?

M. **Jean-Daniel Stoky**, municipal, précise que le 30km/h a été adopté dans le réseau des routes des Cassivettes. Pour la zone de 30km/h au Saugey, il a été fait une demande qui doit être retournée à fin novembre et qui deviendra effective en 2007.

M. **Michel Aguet** demande quand une réfection ou une rénovation complète des WC de Féchy-dessus sera prévue ?

M. **Francis Liard** lui répond que les travaux de réfection des WC seront entrepris lors de la mise en œuvre des travaux de réfection de l'ancien collègue. Pas d'investissement prévu pour l'instant.

Mme **Valérie Crittin** demande quand la Commission pour le projet du futur collègue sera convoquée et où en est ce projet ?

Le **président** précise que la Municipalité prendra contact avec le bureau du Conseil avec ou sans préavis dès que le projet qui est en cours depuis plusieurs années aura reçu une réponse des services de l'Etat.

Mme **Valérie Crittin** demande ce qu'il en est de la place de jeux ; un projet est-il en cours pour sécuriser le périmètre ?

Mme **Katyla Labhard**, municipale, lui répond que des travaux seront entrepris dans le courant 2007, pour autant que le budget soit accordé.

M. **Bernard Genton** demande si la route du Haut-des-Champs fera partie de la zone du Saugey à 30km/h ?

M. **Jean-Daniel Stoky**, municipal, répond par l'affirmative.

13 Clôture de la séance

Le président rappelle que le prochain Conseil général aura lieu dans cette même salle, le mardi 12 décembre, à 20h15.

Le bureau va se réunir, le 7 ou le 8 novembre, afin de nommer une commission ad hoc ; merci de rester attentif à votre boîte-aux-lettres ces prochains jours.

Le président annonce un nouveau point à l'ordre du jour de la prochaine et dernière assemblée de l'année civile qui se nommera « Tribune libre », et qui sera destinée à une personnalité du paysage politique vaudois ; ce point remplacera le rapport du **président** qui, lui, est prévu au mois de juin 2007.

Le président remercie l'assemblée et clot la séance à 21h25.

Pour le bureau :

Le président la secrétaire

Marc Morandi Francine Dupuis